

## Séance du 18 juin 2008

Nombre de membres titulaires

en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 25

Date de convocation : 12 juin 2008

votants : 23

L'an deux mille huit, le dix huit juin à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

### **Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Michel Ducros, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Nicole Pellicioli, Joëlle Pillet, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Christian André, Odile Gathelet, Jean Leblond, Christophe Marlière, Denis Mathieu, Jean Rabeyrin, Dominique Sardet, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mmes et Mrs Jean Pierre Germain, Jean Claude Miguet, délégués suppléants sans voix délibératives.

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

L'ingénieur responsable du service de l'assainissement présente, à la demande de monsieur le président, la partie technique et le secrétaire général la partie financière du rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2007.

Les résultats des traitements d'épuration sont satisfaisants pour les cinq stations d'épuration.

La consommation d'eau traitée en 2007 s'élève à 188 133 mètres cubes, en augmentation de 0,69 % par rapport à l'année 2006.

La recette procurée par la redevance de l'assainissement collectif s'élève à 238 438 €. Le montant de la redevance de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif s'élève à 10 350 €.

Le coût de la redevance par mètre cube était fixé à 1,05 €. soit en augmentation de 1,94 % par rapport au tarif de 2006. Avec la part fixe, le montant total de la facture pour une consommation de 120 mètres cubes s'est élevé à 143,70 € contre 140,88 € l'année précédente.

L'endettement qui a connu une forte augmentation à la suite de l'emprunt de 400 000 € contracté en 2006 - principalement pour la construction du bassin d'orage sur le réseau unitaire d'Albens - se situe au 31 décembre à 1 392 440 €. L'annuité s'est élevée à 206 805 € dont 135 993 € pour l'amortissement de la dette. Aucun emprunt n'a été contracté en 2007.

Les principaux travaux de l'année sont le raccordement des habitations du chef lieu de St Ours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2007.

### **CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le président donne lecture des conventions à intervenir avec les associations qui bénéficient d'une subvention d'un montant égal ou supérieur à 23 000 €. Ces conventions ont été préparées par les commissions concernées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et avoir apporté des modifications, vote à l'unanimité moins une abstention, monsieur Marin ne prenant pas part pour la convention avec l'A.D.A.C.A.,

- convention avec "l'Office du tourisme du pays d'Albens" qui mentionne en son article 4 le montant de la subvention votée par le conseil dans le budget 2008 ; 28 000 €

- convention avec "l'Ecole de musique de l'Albanais" qui mentionne en son article 2 le montant de la subvention votée par le conseil communautaire dans le budget 2008, soit 31 500 €.
- convention avec "l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais" qui prévoit en son article 1 l'adjonction, dans le délais de 6 mois, d'une annexe précisant les objectifs des actions menées par l'association pour la politique jeunesse et dans son article 4 une annexe financière qui reprendra le détail des sommes inscrites au budget de 2008.

### **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DU GYMNASSE**

Suite à la publicité faite dans le journal "Hebdo des Savoie", trois entreprises ont fait une offre. Monsieur le président déclare retenir la plus économiquement intéressante, qui est celle de l'entreprise "Tarency Nettoyage".

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le choix de l'entreprise "Tarency Nettoyage" de La Biolle pour assurer le nettoyage du gymnase "Carole Montillet" et de son extension
- accepter le forfait de rémunération pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011 d'un montant de 51 750 € Hors Taxes et un prix de 75 € H.T. pour une prestation ponctuelle non incluse au cahier des charges
- autoriser monsieur le président à signer le marché avec cette entreprise.

### **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'INSTALLATION D'UNE POCHE A BOUE Step d'Albens**

Le suivi de la qualité du traitement des boues à la station d'épuration des eaux usées d'Albens fait apparaître le besoin d'augmenter la capacité de stockage des boues.

La commission a proposé de faire étudier l'installation d'une poche à boue en complément du silo actuel d'une capacité insuffisante.

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de cette opération.

Monsieur le président propose de retenir l'offre de la société Safège pour cette mission.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter l'offre de la société Safège Environnement du Bourget du Lac
- accepter le taux de rémunération de 9,9 % appliqué au montant des travaux .
- autoriser monsieur le président à signer ce marché.

### **EXTENSION DU POINT DE VENTE DE LA FROMAGERIE**

#### **Annule et remplace la délibération du 22 mai 2008 ayant même objet**

Au cours de sa réunion du 15 novembre 2007 le conseil communautaire, en acceptant l'installation du "point poste" dans le petit magasin de la fromagerie de St Ours, a décidé du principe de son extension. Ce petit magasin réalisé à l'occasion de la construction de la nouvelle fromagerie ne dispose pas d'espace pour le stockage et s'avère d'une surface insuffisante pour accueillir l'activité qui y est en croissance continue.

Dans sa séance du 21 février 2008 le conseil avait délibéré favorablement pour cette opération ; mais considérant la nécessité d'intégrer un sanitaire indépendant de la fromagerie pour le personnel du magasin et de reprendre en totalité l'accès pour les personnes à mobilité réduite le projet a été réétudié. Le coût estimé de l'opération s'en trouve augmenté.

Monsieur le président présente le projet d'extension du magasin de la fromagerie de St Ours préparé par le maître d'œuvre, monsieur Benone, architecte de la "SICA Habitat Rural" de Saint Baldoph.

Le conseil communautaire, après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaliser l'extension du point de vente de la fromagerie de St Ours
- d'approuver le projet présenté par le maître d'œuvre, la "SICA Habitat Rural"
- d'accepter le coût de l'opération estimée à 116 600 € hors taxes
- de solliciter l'aide de la Région Rhône-Alpes pour le développement des circuits courts en agriculture dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'"Espace Métropole Savoie"
- de solliciter l'aide du Conseil Général de Savoie dans le cadre du "Contrat Territorial du Lac du Bourget et de ses montagnes" Action 13, circuits courts en agriculture
- de solliciter l'aide du Département de la Savoie dans le cadre de la convention "Créaposte".
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.D.R. 2008
- de compléter le financement par un emprunt.

### **SITUATION FINANCIERE DE L'ADACA**

Monsieur le président expose que tous les partenaires de "l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais" se sont réunis avec son président et son commissaire aux comptes. Principalement à la suite de la pérennisation des emplois créés à l'occasion des différents dispositifs d'emplois aidés – lesquels ayant permis à l'association de proposer de nouvelles activités et de nouveaux services - les comptes de l'association se sont trouvés fortement déficitaires. Après trois années de déséquilibre l'exercice 2007 se solde par un très léger excédent mais le bilan reste inquiétant par l'importance des dettes accumulées. La situation financière de l'association ne peut être assainie que par un apport exceptionnel pour rétablir l'équilibre du bilan. Tous les partenaires se retrouveront prochainement après avoir étudié comment ils pourront participer à cette recapitalisation soit par une subvention exceptionnelle soit par la transformation d'une avance accordée en subvention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare reconnaître l'action indispensable de "l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais" auprès de la jeunesse du canton, justifiant de prendre les moyens nécessaires à sa continuité
- se fixe d'étudier en détails, avec les responsables de l'association, les objectifs poursuivis et les actions entreprises afin d'établir avec transparence et précision les objectifs que la collectivité, pour sa part, confie à l'association et d'en reconnaître la charge financière
- décide, pour contribuer au désendettement de l'association, de transformer en subvention l'aide de 25 000 € accordée l'an dernier, au titre d'une avance de trésorerie
- sollicite les communes du canton pour un fonds de concours, sur la base de 2,80 € par habitant (population INSEE) pour apporter, dès cette année, une contribution d'un montant minimum de 20 000 € au rétablissement de la situation financière de l'A.D.A.C.A. L'apport de chacune des communes serait le suivant :  
Albens : 7 498,40 € ; La Biolle : 6 081,60 € ; Cesens : 929,60 € ; Epersy : 814,80 € ; Mognard : 840 € ; St Germain : 1 089,20 € ; St Giorod : 1 517,60 € ; St Ours : 1 453,20 €.
- déclare inscrire la même somme à son budget 2009 et si nécessaire à son budget 2010 afin de réaliser la recapitalisation nécessaire de l'association et de la doter d'un fonds de trésorerie suffisant.

**RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT DE 300 000 €  
Dexia CLF**

Monsieur le président expose que suite à la consultation de quatre établissements bancaires il a retenu l'offre de Dexia CLF pour le renouvellement de l'ouverture de crédit d'un montant de 300 000 €. Il présente le contrat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le contrat proposé par "Dexia CLF Banque" pour une ouverture de crédit d'un montant de 300 000 € destinée à financer ses besoins ponctuels de trésorerie
- en accepter les conditions qui sont les suivantes :
  - montant maximum : 300 000 €
  - taux indexé sur EONIA
  - taux d'intérêts : index + marge de 40 points de base
  - paiement mensuel des intérêts
  - commission de réservation 300 €
  - durée : 12 mois
- autoriser monsieur le président à signer le contrat avec "Dexia CLF Banque"
- autoriser monsieur le président à procéder sans autre délibération aux tirages et remboursements de fonds, selon les besoins, dans les conditions prévues au contrat.

**EMPRUNT STAND BY EN ATTENTE DE LA VENTE DES TERRAINS  
500 000 €**

Monsieur le président expose que suite à la consultation de quatre établissements bancaires il a retenu l'offre du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc pour le préfinancement des opérations d'investissement entre autre en attente de la vente des terrains de la zone d'activités artisanales en cours d'aménagement lieu-dit "Le Sauvage" à Mognard.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le contrat proposé par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc dont le siège social est situé à Annecy, pour un prêts en stand by jusqu'à la date du 31 décembre 2011 et pouvant au-delà être consolidé
- en accepter les conditions qui sont les suivantes :
  - montant maximum de l'encours : 500 000 €
  - taux variable indexé sur T4M
  - taux d'intérêts : index + marge de 0,25
  - paiement trimestriel des intérêts
  - frais de dossier 500 €
- autoriser monsieur le président à signer le contrat avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc
- autoriser monsieur le président à procéder sans autre délibération aux tirages et remboursements de fonds, selon les besoins, dans les conditions prévues au contrat.

**PRET RELAIS DE LA CAISSE D'EPARGNE  
450 000 €**

Monsieur le président expose que suite à la consultation de quatre établissements bancaires il a retenu l'offre de la Caisse d'Epargne des Alpes pour le préfinancement des opérations d'investissement en attente du versement des subventions pour la salle sportive et la vente des terrains de la zone d'activités artisanales en cours d'aménagement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le contrat proposé par la Caisse d'Epargne des Alpes pour un prêts relais à taux fixe
- en accepter les conditions qui sont les suivantes :

montant du prêt : 450 000 €

taux fixe 4,65 %

échéances trimestrielles

durée : 3 ans

commission de mise en place : néant

- autoriser monsieur le président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne des Alpes

